

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

18H30

Excusés : Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Maxime Dauvel pouvoir à Christelle Varache, Patrick Ravaudet, Éric Rodriguez.

Tarifications services périscolaires

Isabelle a établi un comparatif entre les factures d'alimentation de janvier à mars 2021 et janvier à mars 2022. La différence n'est pas significative car d'une part, Corinne est une excellente gestionnaire et sait commander les bonnes quantités tout en privilégiant la qualité et d'autre part, le magasin Coop étant fermé depuis début février, nous ne nous y approvisionnons plus en épicerie et fruits et légumes, ce qui était une dépense conséquente. Cependant les coûts ont augmenté, un repas est estimé aujourd'hui à 2,75€. Nous devons progressivement acheter de l'alimentation bio pour suivre la loi Egalim, il est donc décidé de fixer le prix du repas à 2,80€ pour se laisser une marge de manœuvre.

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur Daney nous a informés que nous avons la possibilité, dans la perspective d'optimiser les recettes fiscales, d'instituer la taxe d'habitation sur les logements vacants. Pour être assujetti, le logement habitable non meublé doit être considéré comme vacant depuis 2 ans à la date du 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le conseil municipal estime que ce peut être un moyen d'inciter les propriétaires de logements vacants à rénover ou à vendre leur bien et décide donc d'instituer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Loyer du multiple rural

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les nouveaux gérants du magasin Coop ouvrent le 8 juillet. Comme il en avait déjà été discuté précédemment, le conseil décide de baisser le loyer du magasin de moitié pendant 1 an à compter du 1^{er} août afin de soutenir le commerce de proximité. Il sera indispensable que Coop atlantique s'engage à demander aux gérants le même montant que celui versé à la commune.

De plus, Coop atlantique a rendu le logement situé au-dessus du magasin. Il est en très bon état, de 100m² environ, composé de 3 chambres et il dispose d'une grande terrasse.

Par ailleurs, Natacha Moreau cesse son activité de restauration au 31 juillet. Elle a vendu son fonds de commerce, la nouvelle gérante devrait ouvrir le restaurant au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire propose au conseil de baisser de moitié le loyer du restaurant pour la 1^e année, dans la même optique de soutien au commerce local. Le conseil municipal donne son accord.

Acquisition parcelle à l'euro symbolique

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement des lots à commercialiser à la zone artisanale de Fontainebleau, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a divisé la parcelle B1722 en 4 parcelles, dont une parcelle boisée de 680m².

Grand Cognac propose à la commune d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique. Le conseil donne son accord.

Point sur les travaux

- Les travaux de la rue des Charrons ont débuté lundi 4 juillet. Monsieur le Maire a vu A. Doucet, dont la propriété va jusqu'à la murette en bordure de voie. Il est d'accord pour que la commune matérialise un cheminement piéton sur sa propriété pour rejoindre le futur passage piéton de la rue du Picergent sans avoir à marcher sur la route. En contrepartie la commune lui construira une murette en prolongement et installera un parterre. Ces dispositions seront fixées par une convention.
- Fin août, Eurovia utilisera une raboteuse pour raboter la route, rue des charrons. Il sera demandé à Eurovia un devis pour raboter la petite bute impasse Monte au banc et ainsi aménager l'impasse et la partie parking.
- Les travaux du 2^e logement de la maison Doucet ne pourront pas se faire cette année pour des raisons financières.
- Le cabinet ex-kinés/cabinet médical : la salle d'attente actuelle deviendra le secrétariat. Deux salles d'attente seront créées dans cette partie ex-kiné : une porte est à ouvrir. Le logement existant est à modifier : il faut créer une fenêtre dans la cuisine et une dans la salle de bains, poser des cloisons, refaire les peintures et le sol et poser les éléments d'une cuisine. Nous avons prévu 20 000€ au budget, il faudra prévoir plutôt 25 000€. Notre optique est que tout soit prêt pour accueillir un dentiste au 1^{er} septembre.
- Pose de la fibre à l'école : il y a un gros travail de câblage à effectuer. Un technicien se déplacera sur place.
- Rue des Douillons, pointe à gauche côté cabinet médical, où il y a des stationnements : le propriétaire, M. Cousin est prêt à céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Grand Cognac prendra en charge l'entretien et le fonctionnement des 7 points lumineux d'éclairage public à la ZA de Fontainebleau à partir du 1^{er} janvier 2023.

Questions diverses

- Salon bien-être

Une réunion bilan a eu lieu le 2 juillet. Natacha Nowak souhaite absolument que le salon ait lieu tous les ans à Sigogne. Le conseil accepte de louer la salle à l'association Bulle de lumière au tarif association (le siège de l'association étant à Sigogne) mais la commune n'apportera aucune aide, ni humaine, ni technique, ni financière. De plus, toutes les associations de la commune en lien avec le bien-être devront être représentées (Yopisi, Essenciel 16).

- Transport scolaire collège Jean Lartaut

L'arrêt de la rue du chemin vert sera supprimé. Les parents dont les enfants utilisaient cet arrêt sont invités à adresser un courrier à Grand Cognac.